

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
04/4/26
DOSSIER N°5698**

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

OBJET : MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SPORTIVES



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu la délibération N° 03/5/19 de l'Assemblée Départementale en date du 13 octobre 2003,
Vu la délibération N° 05/1/17 de l'Assemblée Départementale en date du 19 mai 2017, modifiant le règlement intérieur,
Vu la délibération N°12/3/28 de l'Assemblée Départementale en date du 16 décembre 2022,*

VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-04/4/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder au titre de la mise aux normes des installations sportives, les subventions suivantes :

BÉNÉFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT H.T. DES TRAVAUX	MONTANT MAXIMUM DE LA SUBVENTION
Commune de Bourgneuf	Réhabilitation du gymnase municipal	367 100 €	5 000,00 € (plafond)
Commune de Gouzon	Création d'un terrain synthétique sur l'actuel terrain annexe du stade municipal	885 425, 49 €	5 000,00 € (plafond)
Commune d'Evaux-les- Bains	Travaux de réaménagement et de mise aux normes de dojo	42 832,11 €	4 283,21 €
TOTAL			14 283,21 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental chapitre 204 article 2041482 fonction 325.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET